



Domaines de compétences	Numéro de formation	Intitulé de la formation
Management et développement personnel	051	Le management des vendeurs
	052	Gérer et prévenir les conflits
	053	Recruter et animer
	054	Management d'équipe et leadership
	055	Déléguer sans perdre le contrôle
	056	Management au quotidien et organisation
	060	Prendre la parole en public
Ventes	041.1	Réussir sa négociation commerciale
	0.43.1	Réussir la vente par téléphone
	045.1	Traiter l'objection prix
	046.1	Vendre l'offre globale
	047.1	Développer son argumentaire
	Assurance/Ventes	041.2
042.2		Technique de vente en assurance
043.2		La vente des produits d'assurance par téléphone
044.2		Le traitement des objections en assurance
045.2		Vendre le prix en assurance
046.2		Vendre l'offre globale en assurance
047		Connaître et vendre la santé et la dépendance
049.2		« Devenez un as de la persuasion »
065		Fidélisation et multi détention
Assurance/Produits		023
	062	Approche patrimoniale de l'assurance vie – niveau 2
	022	La fiscalité de l'assurance vie – niveau 3 -
	024	L'assurance santé
	063	L'assurance dépendance
	031	L'assurance MRH
	032	Le sinistre MRH
	033	Prévenir la fraude en assurance
	036.1	L'assurance construction – niveau 1 -
	036.2	L'assurance construction – niveau 2 -
	066	L'accueil psychologique des sinistrés

Conditions de vente applicable à toutes les formations Formaproassur :

L'inscription est considérée comme définitive à réception du paiement intégral de la formation, qui doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Toute annulation par le client doit être notifiée par écrit au moins 15 jours avant le début de la formation. A défaut nous serions en droit de facturer à l'entreprise 20% du cout de la formation à titre de dédit. Dans le cas ou le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la cession, nous nous réservons le droit d'annuler la formation au plus tard dans les 15 jours avant le début de la formation, dans ce cas les règlements seront restitués.

Prise en charge par un organisme de formation : nous vous aidons dans la mesure du possible à effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation, néanmoins, si vous n'avez pas d'accord de votre organisme de formation pour des raisons indépendantes de notre volonté, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Documents légaux : l'attestation de présence est remise à chaque participant par le formateur. La convention de formation est signée entre le formateur et l'entreprise en double exemplaire. Le programme de formation est disponible sur simple demande.